

Il arrive parfois que certains travaux ou acquisitions soient subventionnés par l'État ou d'autres organismes. C'est le cas notamment pour certains travaux d'isolation. Le montant à régler de la facture du client final est diminué des montants des subventions.

Dans Codial, il est possible de créer simplement des délégations de paiements. Les règlements et les écritures comptables associés sont générés automatiquement en arrière-plan.



1 - Paramétrage

Par défaut, la fonctionnalité de délégation de paiement n'est pas activée. Pour l'activer, aller dans le menu **Paramètres > Documents > BL/Facture** et cocher la case «**Gestion des délégations de paiement**».

Une fois la fonction activée, il faut renseigner les comptes comptables correspondants :

 <u>Le compte général de délégation de paiement.</u>
Aller dans le menu Paramètres>Taxe/Compta > Options comptables > Ventes champ «Délégations de paiement».

Vous pouvez supplanter le compte de délégation de paiement pour chaque client sur sa fiche dans la rubrique Financier/Compta > Options comptables > Compte de délégation spécifique.

 <u>Les comptes spécifiques pour chaque taux de TVA.</u> Aller dans le menu **Paramètres>Taxe/Compta >TVA**, indiquer le compte comptable correspondant à la délégation de paiement pour chaque taux de TVA dans la colonne «**Cpt.** délégation».





LE SAVIEZ-VOUS ?

2 - CRÉATION DE LA OU LES DÉLÉGATIONS DE PAIEMENT SUR LA FACTURE

Créez votre facture comme à votre habitude et assurez-vous que les lignes soient renseignées.

Allez dans l'onglet Entête > Informations principales puis cliquer sur l'icône a côté du champ «Délégation» puis saisissez :

Le mont	ant TTC ou le	Affectation d'	une délégation de paiement	
pourcen	itage subventionne.	Total délégations déjà perçues	DGF01 Q	
2 Le tiers f (enregist comme d	financeur tré obligatoirement client dans Codial)	Montant document restant 725,03 % du document 80,00	DGFIP Z Date 20/05/2022 31 TVA (Echéance 30/06/2022 31 5 5	4 5,50 % 🔹
3 Le libelle sur la fa	é à faire apparaître cture	Montant sur document 1 580,02 Désignation de la délégation Prime CEE) <mark>3</mark>)

5 La date de la facture et de l'échéance .

pour les écritures comptables)

4 Le taux de TVA (nécessaire

Cette fenêtre va créer un règlement pointant sur cette facture pour le tiers sélectionné. Vous pouvez créer plusieurs délégations de paiement en répétant l'opération.

Vous pouvez les visualiser et les supprimer via le menu **Outils** document > Délégations de paiement.

🗙 Visı	✔ Visualisation des délégations de paiement													
Délégations														
Code	Libelle	Date	Montant	Nature	Date d'échéance	Code Tva	Numéro de chèque	1						
DGF01	Prime CEE	05/20/2022	580,02	2	20220630	4		-						
DUP02	Aide de la commune	05/20/2022	50,00	2	20220630	4								

3 - IMPRESSION DE LA FACTURE

À l'impression, les informations sur les montants de délégation apparaissent.

Si à l'impression l'information n'apparaît pas, rapprochez-vous de votre installateur pour qu'il modifie l'état d'impression.

BOURGOGNE Climatique



OGICIE

codial

06/2022



3 - Analyse des règlements

Lorsque l'on regarde les règlements attendus, cela correspond bien.

Pour notre exemple, le montant total TTC de la facture : 725,03 € 95,01€ + 630,02 € de délégation de paiement

Total à régler par le client final DUCE : **95,01 €**

Règlement client MR DUCE JEAN CLAUDE (DUC01)								
🔶 The fortant TTC de facture d'Ifferent du montant TTC 🖉 📕 Date d'échéance dépassée.			RI	B / IBAN	Relevé	*	Relevé dů	\$
Non réglées Réglées Historique règlements Acomptes non réglés Acomptes								
Echéances non soldées				Véri	ie montant	Imprime	er 🌣	
N' facture _ Date facture _ Date échéanc _ Montant				Règlement		N Relance	é le 💊 Acom	pte 🕇
FA20 2005/2022 2005/2022	725,03	95,01		0,00	Divers			0,00 🔺

Total à régler pour la subvention par DGFIP : **580,02** €

Règlement client DGFIP (DGF01)							
Montant TTC de facture différent du montant TTC 🗾 Date d'échéance dépassée.				RIB / IBAN	Relevé	🔅 Re	levé dû 🔅
Non réglées Réglées Historique règlements Acomptes non réglés Acomptes							
Echéances non soldées Vèrtire montant Ingrimer							
N° facture 🖕 Date facture 🖕 Date échéanc y	Montant		Reste	T. R Règlen		N Relancé le	🔒 Acompte 📋
FA20 20/05/2022 30/06/2022		580,02	580,02		0,00 Divers		0,00 🔺

Total à régler pour la subvention par la VILLE DE MARSEILLE : 50,00 €

Règlement client VILLE DE MARSEILLE (DUP02)											
-	Mon mén	tant TTC de factur orisé dans le suiv	re différent du moi ri de règlement.	ant TTC Date d'échéance dépassée.			RIB / IBAN	Relevé	*	Relevé dû	۵
Non rég	lées Réglées	Historique règlen	nents Acomptes	on réglés Acomptes							
Eché	Echéances non soldées Vérifie montant temprimer 🔅 III										
	Nº facture	Date facture 🖕	Date échéanc _e	Montant		Reste	T. R Règl	ement S Type	N Relan	cé le 🖕 Acom	pte 🔁
👁 F/	\2 0	20/05/2022	30/06/2022		50,00	50,00		0,00 Divers		1	0,00 🔺
\square											



